COMPTE-RENDU

Groupe de travail « Conditions de Travail »

15e réunion – 21 avril 2026

Orchestre Victor Hugo – Besançon

Présents

Lore Raymond	*SYNPTAC-CGT*
Alain Dienst	*SAMVA*
Mélanie Manuelian	*CIP – CGT (SFA) – La PLAJE*
David Olivera	*Les Forces Musicales*
Coline Hejazi-Kenari-Debeunne	*FEMA*
Jean-François Mezeix	*Culture Action BFC*

Excusés

David Jeanguyot	*DREETS BFC*
Claire Virely	*AFDAS*
Lionel Tessier	*SNAM-CGT*

1. Tour de table

Alain Dienst *(SAMVA)*

Alain Dienst souligne la persistance du travail dissimulé dans le secteur du spectacle, qu'il considère comme un problème structurel difficile à enrayer. Il note que les organisateurs ont tendance à préférer des factures émises par des auto-entrepreneurs artistiques ou des associations, plutôt que de recourir au Guichet unique du spectacle occasionnel (GUSO), en raison de la complexité des démarches administratives.

Il signale que le GUSO a récemment fait l'objet d'une modification importante de son système d'inscription, depuis le 4 mars 2026 : les organisateurs doivent désormais s'inscrire via la plateforme France Travail Cinéma Spectacle, une procédure jugée très complexe, y compris par des professionnels aguerris. Cette évolution aurait entraîné une baisse sensible du nombre d'inscriptions et de déclarations.

Le SAMVA est en lien régulier avec le GUSO pour faire remonter ces difficultés, et une réunion est prévue à Paris avec France Travail Cinéma Spectacle et le GIP Café Culture afin d'y trouver des solutions. Alain Dienst rappelle que la lutte contre le travail dissimulé passe notamment par un renforcement des contrôles de l'URSSAF, à l'image des pratiques de la SACEM.

Coline Hejazi-Kenari-Debeunne *(FEMA)*

Coline Hejazi-Kenari-Debeunne indique que la FEMA mène un travail de sensibilisation autour du GIP Café Culture, en partenariat avec le GIP lui-même. Elle rappelle l'importance de ce dispositif pour les lieux accueillant des artistes émergents (cafés-concerts, petits restaurants), qui ne sont pas des professionnels de la diffusion et pour lesquels les formalités administratives représentent un frein majeur.

La FEMA organise trois journées de présentation du GIP Café Culture en région, les 27, 28 et 29 avril, à Dijon, Dole et Chalon-sur-Saône. Elle précise que le dispositif a élargi son périmètre : il n'est plus réservé aux seuls bars et restaurateurs, mais s'adresse désormais à des organisateurs ponctuels tels que les comités des fêtes, les associations et les mairies de moins de 3 000 habitants. Elle signale que le département de Saône-et-Loire (71) vient d'adhérer au dispositif, et que la FEMA cherche à obtenir l'adhésion de la métropole de Dijon.

Elle soulève par ailleurs la question du travail non déclaré dans les petits concerts, notamment la pratique du « prix libre » qui constitue selon elle une rémunération déguisée, sans contrat ni cotisation sociale. Elle exprime des inquiétudes concernant la réduction des enveloppes du FONPEPS et du FONJEP, ainsi que les baisses budgétaires généralisées.

Sur la situation des musiques actuelles, Coline Hejazi-Kenari-Debeunne fait état d'une lassitude croissante dans la filière : certaines structures abandonnent des projets de médiation culturelle, pourtant essentiels, faute de ressources suffisantes pour répondre à des appels à projets de plus en plus exigeants. Elle exprime également des inquiétudes liées aux résultats des récentes élections municipales et aux changements de gouvernance dans les communautés de communes, susceptibles d'affecter les petits festivals ruraux. Elle évoque enfin les initiatives nationales en vue des élections présidentielles, et la nécessité de convergence entre les têtes de réseau.

Mélanie Manuelian *(CIP – CGT (SFA) – La PLAJE)*

Mélanie Manuelian intervient à titre de représentante du Syndicat français des artistes interprètes (SFA) et de La PLAJE (Plateforme jeune public de Bourgogne-Franche-Comté). Elle confirme que les difficultés observées dans les musiques actuelles se retrouvent progressivement dans l'ensemble du spectacle vivant.

Elle souligne que les jeunes générations renoncent de plus en plus à une carrière artistique, en raison de la fragilisation du statut d'intermittent et des suppressions répétées de dispositifs de soutien (FONPEPS, PASS Culture). Cette instabilité structurelle nourrit un sentiment d'insécurité généralisé qui décourage les vocations et fragilise le renouvellement générationnel du secteur.

Elle pointe également un manque de solidarité croissant entre les acteurs du milieu : chacun retient l'information sur les aides disponibles par crainte de la concurrence, et les divisions s'accentuent au sein même des corps de métier partageant un même statut. Elle évoque une forme d'autocensure artistique liée aux contraintes économiques : les projets sont conçus avec moins d'artistes, moins de techniciens, afin d'anticiper les difficultés de financement et de diffusion.

Elle note que des pratiques préoccupantes se développent : répétitions non rémunérées, cachets proches ou au niveau des minima, conditions de diffusion dégradées. Directrice de compagnie, elle témoigne de la difficulté à choisir entre proposer des projets dans des conditions précaires ou ne pas en proposer du tout. Elle souligne enfin l'effet déstabilisateur des retards dans les votes de budgets institutionnels, qui mettent en péril la continuité de projets en cours.

Coline Hejazi-Kenari-Debeunne *(FEMA)*

En réponse au terme de « censure » employé par Mélanie Manuelian, Coline Hejazi-Kenari-Debeunne confirme observer la même réalité dans les musiques actuelles : des groupes prévoient d'emblée une version réduite de leur formation, adaptée à ce qu'ils estiment pouvoir vendre, plutôt qu'à ce que le projet artistique nécessite réellement.

Mélanie Manuelian *(CIP – CGT (SFA) – La PLAJE)*

Elle confirme que ce phénomène concerne également les métiers techniques : un groupe présentera une « version allégée » sans ingénieur du son ni éclairagiste, afin de pouvoir tourner dans des conditions

économiquement viables. Les appels à diffusion proposant des budgets insuffisants se multiplient, conduisant les artistes à accepter des conditions de travail indignes pour maintenir leur activité.

Jean-François Mezeix *(Culture Action BFC)*

Jean-François Mezeix signale la signature d'une convention entre l'ONDA et la Région Bourgogne-Franche-Comté, dotée d'un budget annuel de 150 000 euros (100 000 euros apportés par l'ONDA, 50 000 euros par la Région). Cette convention vise à favoriser la diffusion interrégionale et à soutenir les partenariats de coopération à la diffusion entre lieux de nature différente au sein de la région (scènes nationales, communautés de communes, etc.).

Lore Raymond *(SYNPTAC-CGT)*

Lore Raymond fait écho aux constats partagés par les autres participants, en les déclinant dans les grandes structures où est implanté le SYNPTAC. Elle observe un sentiment de lassitude et de remise en question individuelle chez les salariés permanents, dont certains envisagent une reconversion. Elle signale une baisse des effectifs permanents : les postes vacants suite à des départs à la retraite sont remplacés par un seul poste aux missions élargies, dégradant les conditions de travail.

Elle note également une raréfaction des grandes formes artistiques, que les compagnies n'osent plus proposer faute de perspectives de diffusion. Chez les intermittents, le nombre d'heures travaillées est en baisse, certains peinent à atteindre le seuil des 507 heures. Cette tendance est d'autant plus préoccupante dans le contexte de la prise de position du MEDEF, qui demande un relèvement du seuil à 557 heures.

Sur le plan politique, elle souligne le problème du décalage des subventions de l'État, qui génère des difficultés de trésorerie pour les structures. Elle exprime une incertitude quant aux orientations des nouveaux élus municipaux, et mentionne la situation de structures culturelles dans des villes remportées par le Rassemblement national, citant l'exemple de l'Escapade à Hénin-Beaumont. Elle pointe aussi des demandes contradictoires entre financeurs (DRAC et Région), plaçant les structures dans une situation de balance difficile.

Elle évoque enfin la réforme du FNAS : l'élargissement du dispositif, à budget constant, entraîne une baisse des taux de prise en charge pour tous les bénéficiaires, ce qui interroge sur l'utilité du fonds pour une partie des salariés.

David Olivera *(Les Forces Musicales)*

David Olivera indique partager l'ensemble des constats exprimés par les autres participants. Il représente le syndicat des orchestres et des opéras (Les Forces Musicales) et échange régulièrement avec d'autres syndicats employeurs du spectacle vivant subventionné (SYNDEAC notamment).

Il confirme une baisse d'activité de diffusion quasi généralisée dans les structures de la région, scènes nationales comprises. Il alerte sur une transformation préoccupante des emplois : des postes en CDI sont convertis en contrats d'intermittents ou en temps partiels, et les départs ne sont pas remplacés ou donnent lieu à des recrutements à des conditions dégradées.

Il exprime la crainte que la situation s'aggrave en 2027 : l'année 2026, marquée par les élections municipales, avait en partie limité les baisses budgétaires dans les collectivités. L'après-élection risque de se traduire par des arbitrages encore plus sévères. Il note que c'est la première fois que plus de 50 % des collectivités locales en France ont réduit leur budget culturel en une même année.

2. Convention DREETS : lutte contre le travail illégal

Dans le cadre du travail initié par le groupe en lien avec la DREETS, le projet de convention sur le travail illégal — inspiré des modèles existants en régions Occitanie et Île-de-France — a fait l'objet d'une présentation et de premières discussions.

Il est rappelé que cette convention comprendra deux volets principaux :

- Une plaquette synthétisant les règles et bonnes pratiques de l'emploi dans le secteur du spectacle vivant et de l'audiovisuel, diffusée par les syndicats, fédérations, têtes de réseau et lieux de diffusion ;
- Un volet centré sur le renforcement des contrôles par les services de la DREETS.

Des temps de sensibilisation en format hybride (présentiel et webinaire) sont également envisagés, à l'initiative des fédérations et têtes de réseau.

Le groupe de travail n'étant pas au complet lors de cette réunion, il est convenu d'organiser une séance de travail en visioconférence au mois de juin pour finaliser les préconisations à transmettre à la DREETS. Un document de travail partagé sera mis en place pour collecter les contributions entre les réunions. La convention existante en régions Occitanie et Île-de-France sera consultée en amont.

Pour mémoire, les thématiques identifiées pour le courrier à co-signer à destination de la DREETS sont les suivantes :

- Intensification et fragmentation du travail
- Pression financière et dépendance au financement public
- Santé au travail et risques psychosociaux
- Métiers techniques exposés à des risques physiques
- Inégalités de genre
- Besoin de structuration de l'accompagnement
- Accompagnement santé
- Concurrence déloyale

3. Étude socio-anthropologique sur les conditions de travail des techniciens du spectacle vivant

La convention liant le COREPS à l'Université de Franche-Comté Marie et Louis Pasteur est arrivée à son terme le 31 décembre 2025. Dans ce cadre, Sonia Zecchin, doctorante au sein de l'établissement, a rédigé un rapport portant sur les conditions de travail des techniciens dans le spectacle vivant.

Afin de partager les conclusions de ce travail avec le groupe, il est proposé que Sonia Zecchin réalise une présentation de son rapport en visioconférence. Dans un second temps, le groupe de travail sera invité à formuler des préconisations sur les points identifiés par l'étude comme nécessitant des améliorations.

La non-reconduction de la convention avec l'Université de Franche-Comté soulève des questions quant à la poursuite des travaux envisagés concernant les artistes et les personnels administratifs. Le département LASA de l'université a exprimé son souhait de maintenir cette coopération ; les modalités d'un éventuel renouvellement restent à définir.

4. Information Inter-COREPS / Plénière du COREPS BFC

Deux événements majeurs se tiendront le 10 juillet 2026 à Avignon :

- La commission des COREPS, à l'initiative de la Direction générale de la création artistique (DGCA) ;
- L'Inter-COREPS, qui réunira les COREPS de France ainsi que les représentants syndicaux nationaux ;
- La date de la prochaine plénière du COREPS BFC est prévue pour la fin septembre début octobre 2026. Il est demandé au Syndicat de commencer à réfléchir à leur prise de parole pour ce temps central dans la vie du COREPS. Un groupe de travail est déjà prévu en septembre 2026 afin de pouvoir finaliser la prise de parole en vue de la plénière et ainsi pouvoir rapporter l'avancer des travaux du groupe de travail.

5. Perspectives et nouvelles thématiques du groupe de travail

Dans le cadre des travaux futurs, les thématiques suivantes sont proposées pour être inscrites à l'agenda du groupe de travail :

- L'intelligence artificielle (IA) et son rôle dans l'évolution des conditions de travail ;

- L'écologie et le développement durable — sujet transversal à traiter en lien avec le groupe de travail production/diffusion, qui aborde déjà cette réflexion ;
- Les violences et harcèlements à caractère sexiste et sexuel (VHSS) ;
- La discrimination ethnique dans le secteur du spectacle vivant.

Ces thématiques seront affinées et discutées lors des prochaines séances du groupe de travail.

6. Conclusion

Cette quinzième réunion du groupe de travail « Conditions de Travail » a permis de dresser un tableau partagé et préoccupant de la situation du secteur du spectacle vivant en Bourgogne-Franche-Comté. Le tour de table a mis en lumière une convergence de constats entre des acteurs aux profils et aux représentations très diverses : baisse généralisée de l'activité de diffusion, précarisation croissante des emplois permanents comme intermittents, fragilisation du tissu associatif et des structures indépendantes, et une forme de lassitude qui commence à affecter les professionnels du secteur.

Plusieurs dynamiques structurelles ont été identifiées comme particulièrement préoccupantes : la complexification des démarches administratives liées à l'emploi (GUSO, appels à projets), la réduction ou la suppression de dispositifs de soutien essentiels (FONPEPS, PASS Culture, FNAS), et les incertitudes budgétaires liées aux changements politiques issus des élections municipales. Ces facteurs fragilisent non seulement les conditions économiques d'exercice du métier, mais aussi les vocations et le renouvellement générationnel du secteur.

Face à ces défis, le groupe de travail a réaffirmé l'importance de ses chantiers en cours : l'avancement du projet de convention avec la DREETS sur la lutte contre le travail illégal, la restitution de l'étude socio-anthropologique sur les techniciens du spectacle vivant, et l'élargissement de l'agenda thématique à des enjeux émergents tels que l'intelligence artificielle, l'écologie, les VHSS et les discriminations.

La prochaine réunion en visioconférence, prévue en juin, permettra de progresser sur la rédaction des préconisations à destination de la DREETS.